



Heritiers d'une famille de sept enfants

Par **dops88**, le **20/06/2013** à **10:53**

smile3]bonjour,j'ai ouvert ce forum pour posé cette question, qui me trépigne, je suis handicapé,maladie professionnelle sans emplois, mon père viens de mourir, de la maladie d'Alzheimer, après 5 ans d'hospitalisation, ma mère c'est déjà entiché du beau frère a mon père,avant même le décès de celui ci;bref,nous somme 7 enfants héritier de la maison et du terrain; ma mère est usufruit et la maison est a vendre depuis 5 ans déjà, nous devons bientôt allé au notaire pour signé la succession, je ne sais rien des dette de ma mère, on est en froid depuis longtemps ,j'ai beau essaye de l'appelé elle répond pas et trie mon appel téléphonique,je sais que le compte de mon père est bloqué depuis son décès est qui y,a a payé 2000 euros de l'hopital , j'ai aucun contact avec mes sœurs et frères, notre famille est désunis complètement seul deux privilégiés parle a ma mère,j'ai été voir le notaire qui ma parle de signe la succession, impossible d'y échappé à la réunion de famille, si j'ai vais pas il prendra tout les droit pour moi et prendra toute les décisions, je vais donc y allé,ma mère a doit a 50%+30% de la part sur mon père, je connait rien au loi, ou est le piégé?, sachant que la maison a été descendu a 150000 euro du prix de vente, ,je suis obligés allé en plus a la réunion de famille,que dois-je faire svp;merci de me lire

Par **Tisuisse**, le **05/07/2013** à **07:31**

Bonjour,

Dans la mesure où il existe 1 ou plusieurs biens immobiliers dans la succession, seul un notaire est habilité à s'occuper de cette succession. Si vous n'avez pas confiance dans le notaire actuel, rien ne vous interdit d'en choisir un autre qui s'occupera de vos seuls intérêts.

Contactez donc votre chambre départementale des notaires.